

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 42 (1950)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Pour le relèvement économique de l'Europe  
**Autor:** W.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384672>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

leurs organisations respectives et que les communiqués annonçant les réunions peuvent être publiés sans frais dans notre presse syndicale.

## 6. Conclusions

Une organisation intelligente, des méthodes judicieuses, un programme intéressant sont certainement des facteurs importants pour la réussite d'un cercle syndicaliste d'études.

Il n'y aura toutefois de succès véritable que dans la mesure où nos cercles d'études seront plus qu'un simple groupe de travail et se révéleront de véritables communautés de participants préparant courageusement des hommes libres à servir mieux encore ce syndicalisme libre que nous aimons.

## Pour le relèvement économique de l'Europe

La troisième conférence des organisations syndicales affiliées au P. R. E. (Plan de relèvement de l'Europe), siégeant à Rome du 18 au 20 avril 1950, réitère sa volonté de soutenir de toutes ses forces le programme de relèvement de l'Europe et les efforts déployés en vue de l'unification de l'Europe occidentale sur une base de liberté, de sécurité sociale et d'un standard de vie maximum.

La conférence reconnaît avec une profonde satisfaction les résultats remarquables obtenus au cours des deux dernières années par le programme de reconstruction de l'Europe et considère indispensable le maintien du P. R. E., si l'on entend ne pas compromettre les succès obtenus jusqu'à présent.

Après examen du rapport de la sous-commission technique, du rapport sur la migration présenté par la délégation italienne et du projet de résolution soumis par la délégation des syndicats scandinaves, la troisième conférence des organisations syndicales du P. R. E. est d'avis que la politique commune visant à l'assainissement économique de l'Europe doit être poursuivie. Cette politique est définie par les points ci-après. Elle présuppose leur réalisation en temps opportun chez tous les syndicats nationaux et internationaux et une minutieuse préparation de la part des institutions syndicales.

### 1. Engagement total de toutes les sources d'appui

Des démarches doivent être entreprises dans les différents pays, ainsi que dans l'ensemble des territoires de l'Europe occidentale, pour assurer l'engagement total de toutes les sources d'appui et de toutes les forces de travail, afin d'assurer une répartition équitable

du revenu et, par là, de permettre à chacun d'améliorer son standard de vie.

Les gouvernements des pays intéressés doivent être conscients du fait que toute recrudescence du chômage, ainsi qu'on le constate dans différents pays, diminue le pouvoir d'achat des ouvriers et entraîne pour corollaire d'inéluctables dangers au point de vue économique, social et politique. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour maintenir le plein emploi, condition essentielle du bien-être de chaque pays et de l'ensemble de la population. A ce sujet, il serait indiqué que les gouvernements s'en tiennent au rapport publié récemment par les Nations Unies sur le maintien du plein emploi et appliquent strictement les recommandations contenues dans cette publication.

Nous précisons ici que les plans de l'Union européenne des paiements (E. P. U.) ne présentent un intérêt pour les syndicats que si elle est réalisée dans le cadre d'un plein emploi, tant dans le domaine national que sur le plan international.

Il est donc de toute importance que la politique du plein emploi soit strictement observée, tant par les Etats-Unis que par les autres pays entrant en ligne de compte.

## *2. Amélioration de la technique de la production et de l'organisation de la production*

Les syndicats reconnaissent d'une manière générale l'importance de l'amélioration de la technique de la production et de l'organisation de la production dans tous les secteurs économiques, lesquelles permettent, grâce à un abaissement des prix, d'augmenter la consommation à l'intérieur du pays et le volume des exportations.

Il convient cependant de relever qu'une amélioration de la productivité entraîne un relèvement du standard de vie seulement si celle-ci s'accompagne de phénomènes tangibles tels qu'augmentation des salaires et baisse des prix.

## *3. Retour à la liberté du commerce et du trafic des paiements*

Les syndicats admettent que la liberté du commerce et du trafic des paiements, qui comprennent une baisse des tarifs, favorisent une amélioration du marché et, par là, un relèvement de la technique de la production et de l'organisation de la production. Toutes garanties doivent cependant être fournies, sur le plan national comme sur le plan international, pour que le chômage provoqué par l'insuffisance du pouvoir d'achat des travailleurs ne s'étende pas à certains pays, épargnés actuellement, qui verraient ainsi s'accroître

le chômage à la suite des mesures d'adaptation aux conditions de la concurrence prises pendant la période transitoire.

Il s'agit également de ne pas oublier que la liberté du commerce ne représente qu'une partie des efforts déployés en vue de créer sur le plan international une meilleure répartition du travail et d'améliorer ainsi le bien-être de tous les peuples.

La liberté du commerce et du trafic des paiements ne doit pas aboutir à une obstruction vis-à-vis des conquêtes sociales et économiques faites par les gouvernements européens progressistes.

Une garantie devrait en outre être octroyée pendant la période transitoire aux importantes branches de l'économie publique, afin de les protéger contre les répercussions sérieuses engendrées par le nouveau système. Les entreprises publiques et privées seraient ainsi en mesure d'adapter en temps utile leur organisation aux conditions fixées par la concurrence et ne risqueraient pas de perdre leur marché d'un jour à l'autre et, avec lui, leur existence. Les travailleurs touchés par les adaptations devraient, pendant la période transitoire, bénéficier d'une indemnité équitable pour perte de travail.

#### *4. Coordination des investissements*

La liberté du commerce et du trafic des paiements laisse entrevoir, une fois les mesures prises sur le plan national et dans le domaine international visant au maintien du plein emploi, la possibilité d'une meilleure répartition du capital existant. La coordination directe des investissements par les gouvernements ou des institutions spécialement désignées sera indispensable au maintien du plein emploi.

Une semblable coordination, tout comme l'harmonisation des programmes économiques, implique pour chaque pays un renoncement à une parcelle de sa souveraineté. S'il est probable que la coordination de la production et des investissements ne pourra être réalisée complètement et immédiatement sur le plan européen, il est à présumer que, pour un certain nombre d'industries-clés telles que l'électricité, les aciéries, les charbonnages, les textiles, les engrais et d'autres encore, la coordination sera relativement aisée à établir.

La coordination des investissements par les gouvernements est en outre nécessaire si l'on veut éviter qu'une telle initiative soit prise à nouveau par les cartels internationaux. En luttant ainsi contre la puissance du monopole privée, la coordination internationale des investissements complète heureusement les mesures prises contre les monopoles par les différents gouvernements, sur le plan économique, en vue d'assurer le plein emploi et l'amélioration du niveau d'existence des peuples.

## 5. Forces de travail surnuméraires

Toutes les mesures favorisant la migration des ouvriers à l'intérieur et hors de l'Europe devront être prises en vue de lutter contre le chômage. Les syndicats partagent le point de vue de l'O. E. C. E., selon lequel, dans les pays où les forces de travail surnuméraires atteignent un effectif considérable, la migration des ouvriers à destination de pays encore peu développés d'outre-mer doit être envisagée, plutôt qu'un transfert massif dans un autre pays d'Europe qui risquerait de contrecarrer sérieusement l'organisation économique de nos pays fortement industrialisés. De même, la nouvelle répartition de la production consécutive à la liberté du commerce ne laissera pas de provoquer entre les pays du P. R. E. une entière liberté de mouvement et une nouvelle répartition des forces de travail. Là également, il faudra compter avec des contingents de « surnuméraires ».

Les syndicats admettent que le problème du logement revêt une grosse importance par rapport au chômage et à la liberté de mouvement des forces de travail. On ne saurait dissimuler que la pénurie de logements empêche l'utilisation rationnelle de millions d'êtres humains en Europe, notamment en Allemagne, en France et en Italie, où elle est extrêmement forte. La pénurie générale de logements représente également un obstacle sérieux à l'adaptation des salaires à un niveau plus élevé.

Aussi, les organisations des syndicats libres insistent-elles auprès des gouvernements pour que ces derniers déploient de gros efforts en vue de pallier la grosse pénurie de logements en Europe occidentale. On devra envisager la conclusion d'accords internationaux, en vue de financer les travaux de construction de logements au titre de travaux publics.

## 6. Le problème du dollar

En vue de combler le plus rapidement possible leur déficit en dollars, les gouvernements devraient, de l'avis des syndicats, limiter leurs importations en dollars et augmenter leurs exportations en dollars, tout en veillant à accroître leur approvisionnement et leurs importations en marchandises ne provenant pas de la zone dollar.

Les syndicats estiment d'une manière générale que les efforts entrepris par l'Europe occidentale pour augmenter ses débouchés vers les U. S. A. dépendent en grande partie des mesures que prendront les Etats-Unis pour diminuer leurs tarifs douaniers et simplifier leur procédure douanière.

Ils estiment toutefois que ces mesures ne suffiront pas à résoudre le problème du dollar.



Sans un gros afflux de dollars, que ce soit sous forme de prêts, d'investissements dans les pays du P. R. E., l'Europe occidentale ne sera pas en mesure de maintenir son standard actuel d'existence, situation qui ne laissera pas d'entraîner des répercussions sensibles sur l'économie américaine.

Les organisations syndicales du P. R. E. sont d'avis qu'une coordination plus étroite des efforts tendant à résoudre les problèmes européens, y compris ceux des forces de travail et des mesures visant à l'application du Plan Truman dit du « quatrième point » est absolument indispensable.

Il convient en outre de rappeler que le problème du dollar est d'ordre mondial et ne saurait par conséquent être résolu que par la création d'un nouvel équilibre dans le commerce mondial qui tiendrait compte de l'affluence des capitaux non seulement vers les U. S. A., mais encore à destination d'autres pays fortement industrialisés. Stimuler le développement industriel équivaut à faciliter la solution du problème de la main-d'œuvre surnuméraire.

Ces remarques font ressortir la nécessité de créer une institution internationale commise à la coordination et au maintien d'un afflux constant de ces capitaux.

### *7. Union européenne*

Les organisations syndicales démocratiques sont unanimes à reconnaître l'importance d'une union européenne. Des problèmes tels que la coordination des investissements, la liberté du commerce, la fondation d'une union des paiements et la liberté de mouvement de la main-d'œuvre ne sauraient être résolus en dehors d'une Europe unifiée, étant entendu que les progrès vers la coordination économique et l'unification ne peuvent être réalisés sans démarches politiques à la clé. Cette union revêt une importance telle que, même au prix de certains dangers, elle doit être entreprise. Si l'on veut donner une base durable à cette œuvre, il faudra d'entrée de jeu élaborer certains programmes, notamment en ce qui concerne l'engagement des sources d'appui et la répartition du revenu du peuple.

Si l'on considère la gamme divergente des intérêts économiques en jeu, des systèmes de gouvernements et des dispositions politiques, on peut se faire une idée des difficultés qui seront à surmonter. Toutes les opinions politiques éprises de sincérité s'accordent toutefois sur la nécessité de s'attaquer avec énergie à la solution de ces problèmes, car elles sont conscientes du fait que sans une Europe unifiée il est vain de vouloir prétendre assainir son économie.

*W. S.*